

Conseil Municipal du 21/11/2018

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal, a décidé d'adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion.

Un emploi d'agent administratif a été créé, suite à la démission de Vincent LEICK en avril 2018, et au départ de sa remplaçante Nancy JUND, mutée à Hagondange, Claire FAVRE, en place depuis le 17 octobre 2018, occupera ce poste à partir du 1^{er} Janvier 2019 pour une durée de 3 ans.

La communauté de communes crée et gère une Maison de Services Au Public (MSAP), le conseil en prend acte et décide le transférer cette compétence et de modifier les statuts de la CCCE dans ce sens.

Il en va de même pour un autre transfert de compétence, celui de la gestion des eaux pluviales urbaines, désormais prises en charge par la CCCE.

Le conseil aborde la situation scolaire en prenant connaissance d'un courrier du Directeur Académique des services départementaux de l'Education Nationale, s'inquiétant des effectifs de l'école Le Clos, au vu des chiffres constatés à la rentrée 2018, en baisse de 10 élèves par rapport aux prévisions. L'assemblée prend acte de cette baisse d'effectif, non prévisible, due en partie au départ de cinq élèves vers la nouvelle école internationale de Mondorf-les-Bains.

Afin de répondre aux interrogations des Services Départementaux de l'Education Nationale, concernant le tissu scolaire de notre secteur, le Conseil Municipal, tenant compte de l'effort considérable de la commune pour se doter d'un nouvel équipement, ouvert à la satisfaction générale en septembre 2015, autorise le Maire à communiquer sur les récents projets de construction de logements, soit quatre -vingt six au total dans les différents quartiers des deux villages, permettant ainsi de le préserver l'école. La liste de ces futures réalisations est consultable en Mairie.

L'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor a été accordée pour un montant de 197€.

Le Conseil approuve le dispositif de participation citoyenne proposé par la Gendarmerie Nationale, permettant entre autre de lutter contre les cambriolages. Une réunion publique sera organisée afin de présenter le dispositif à la population et constituer un réseau de volontaires.

Il valide aussi les nouveaux horaires du secrétariat de mairie, ils ont été distribués à la population et sont consultables en mairie. Grande nouveauté : le secrétariat sera ouvert en plus le samedi matin.

Le maire informe l'assemblée des récentes avancées du lotissement communal de 27 parcelles, dont la première tranche de 7 parcelles peut débuter très prochainement.

Le PLU est désormais opérationnel, il reste deux modifications simplifiées à valider : la zone 1AUE près du foyer sera transformée en 1AUR pour permettre la réalisation de la 2^{ème} tranche du lotissement, et le cas de monsieur LENARD devra être intégré au document.

La toiture du foyer sera rénovée durant les vacances de février 2019. Rappelons que les travaux, d'un montant de 71 770€ HT , sont subventionnés à hauteur de 42% par le département et l'Etat, désamiantage compris.

Le conseil accepte le montant de la participation de la commune à la maîtrise d'œuvre du Syndicat de la Boler qui s'élève à 306,34€.

Il prend aussi connaissance de la transformation des bâtiments et terrains situés au 41 rue de Sierck à G andren . Le projet prévoit la réalisation de 17 appartements. A l'issue de la présentation sur maquette vidéo, les deux promoteurs souhaitent que la commune leur cède une superficie de 100 m2 prélevée sur la parcelle 102, section 20, afin d'aménager un parking supplémentaire à l'arrière et ainsi limiter le stationnement côté rue de Sierck. Le conseil accepte cette proposition pour cette raison , mais aussi parce que le garage communal attenant sera rénové. Il charge le maire de négocier la transaction et à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

Le maire communique également sur l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique et annonce que 2 réunions publiques seront programmées les 13 et 14 décembre afin de mettre au point les derniers ajustements. Un courrier sera destiné aux habitants.